

AVIS A LA POPULATION

Election complémentaire à la Municipalité

Madame, Monsieur,

- ❖ Vu la loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP),
- ❖ Vu la démission de **Madame Sandrine RAINOTTE**, Conseillère municipale, pour le 30 septembre 2022
- ❖ Vu l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 12 juillet 2022

Les électrices et les électeurs de la Commune de Belmont-sur-Lausanne sont convoqués :

- ❖ **dimanche 25 septembre 2022 pour élire un(e) Conseiller(ère) municipal(e)** en même temps que la votation fédérale ; en cas de 2^{ème} tour, celui-ci aura lieu dimanche 16 octobre 2022.

Ces élections auront lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour); chaque élection peut être tacite au 1^{er} tour déjà.



Conditions générales pour l'élection à la Municipalité

- ❖ vous accordez de l'importance à la vie politique;
- ❖ vous êtes ouvert(e) au dialogue et dynamique;
- ❖ vous disposez du temps nécessaire à l'accomplissement de cette tâche;
- ❖ vous êtes **citoyen(ne) suisse** âgé(e) de 18 ans révolus, domicilié(e) à Belmont-sur-Lausanne;
- ❖ ou vous êtes une personne de **nationalité étrangère**, âgée de 18 ans révolus, domiciliée à Belmont-sur-Lausanne, **résidant en Suisse depuis 10 ans au moins et domiciliée dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins** ;
- ❖ *à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'inaptitude en raison d'une incapacité durable de discernement*

alors, n'hésitez pas à remplir les **formules officielles (liste de candidature et déclaration individuelle) disponibles sur notre Site Internet www.belmont.ch**, afin de venir déposer votre candidature au Greffe municipal durant la période arrêtée (voir encadré ci-après).

Dépôt des candidatures pour le 1^{er} tour de l'élection à la Municipalité

- jeudi 11 août 2022 de 07h30 à 12h00
- vendredi 12 août 2022 de 07h30 à 12h00
- et lundi 15 août 2022 de 07h30 à 12h00

Si vous êtes absent(e) durant cette période, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire muni de votre procuration et des documents officiels susmentionnés.

En cas de 2^{ème} tour, les échéances et documents seront publiés sur notre Site Internet www.belmont.ch, sur lequel vous trouverez également tous les documents nécessaires (p.ex. liste candidature et déclaration individuelle).

Une question, un renseignement ?

- *sur la fonction de Conseiller(ère) municipal(e) : Mme Nathalie Greiner, Syndique, 021 721 17 40 ou par e-mail nathalie.greiner@belmont.ch*
- *sur la procédure : Mlle Fogoz, secrétaire municipale, par e-mail isabelle.fogoz@belmont.ch.*

Belmont, 25 juillet 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndique
Nathalie Greiner
La secrétaire municipale
Isabelle Fogoz

